

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2024

Convocation du 06/02/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 15

L'An deux mille vingt-quatre, le treize du mois de février à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille

Excusées :

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme Annick BOUCHER
Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme MORICEAU Marie-Annick
Mme LE SAGE Gwénaëlle représentée par Mme CHARRIER Sophie
M. TESSIER Dominique représenté par M LEJEUNE Jacques

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2024-02-007 **Pumptrack – lancement de la consultation des entreprises :**
Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Dans le cadre du déploiement du plan 5000 terrains de sport, l'agence nationale du sport, dans le cadre de sa conférence du 29 mars 2023, avait accordé une subvention de 44 962€.

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre du dispositif de soutien financier aux investissements des communes, le département vient d'accorder une subvention de 19 983,13€.

Le dossier de consultation peut être déposé sur la plateforme « marchés sécurisés » pour une réponse sous un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le dossier de consultation des entreprises et autorise monsieur le Maire à lancer la consultation.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjoints pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

